



Communiqué de presse

Paris, le 6 mai 2026

Assemblée générale des Maires des stations de montagne

Jean-Luc Boch, réélu à la tête de l'ANMSM, fixe les priorités pour ce nouveau mandat

A l'occasion de son Assemblée générale annuelle, ce mercredi 6 mai à Paris, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), qui fédère une centaine de stations de montagne réparties sur tous les massifs français, a renouvelé sa gouvernance. À cette occasion, le président réélu, Jean-Luc Boch, a présenté les priorités de l'Association pour cette nouvelle mandature en présence de Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et d'Edgar Grospiron, président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030. L'ANMSM souhaite en priorité : accélérer la rénovation de l'immobilier, faire évoluer la mobilité, ajuster les finances locales, anticiper les JOP 2030 et bien sûr, continuer à fédérer l'ensemble des stations de montagne françaises.

Une réélection pour le collectif des maires des stations de montagne françaises

Jean-Luc Boch, Maire de La Plagne Tarentaise (Savoie) depuis 2014, a été réélu Président de l'ANMSM, aux côtés d'Arnaud Mathieu, Secrétaire Général et Maire de Villard-de-Lans (Isère), et Mylène Agnelli, Trésorière et Maire d'Isola (Alpes-Maritimes), pour représenter et défendre auprès des pouvoirs publics les spécificités des stations de montagne liées à leur activité touristique.

Jean-Luc Boch, Président de l'ANMSM : « Cette nouvelle mandature s'ouvre dans une période charnière pour la montagne française. À l'approche de l'élection présidentielle, nous devons faire entendre la réalité des stations de montagne et les remettre au cœur du débat national. Nos stations ne sont pas de simples destinations touristiques. Ce sont des territoires de vie, des bassins d'emploi, des économies qui font vivre des centaines de milliers de personnes et qui structurent une grande partie de nos massifs. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 représentent aussi une opportunité historique de faire rayonner la montagne française. Nous devons être au rendez-vous en matière d'hébergement, de mobilité et d'accessibilité. Défendre les communes support de stations, c'est défendre des territoires qui investissent, qui innovent, mais qui attendent aussi des règles claires et des moyens à la hauteur. Nous avons des priorités qui appellent désormais des actes : la rénovation de l'immobilier, la mobilité, les finances locales. »



À noter, Jean-Luc Boch poursuit également son mandat de président de France Montagnes, l'organisme de promotion des stations de montagne françaises en France et à l'international.

Les priorités de l'ANMSM pour cette nouvelle mandature

À l'occasion de cette nouvelle mandature, le président de l'ANMSM, Jean-Luc Boch, a présenté les grandes priorités de l'Association. Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, l'ANMSM entend placer ces enjeux au cœur des réflexions des pouvoirs publics, en faisant de cet événement un véritable accélérateur pour les territoires de montagne.

Pour rappel, l'ANMSM s'est pleinement engagée dès la phase de candidature, en mobilisant plus d'une centaine de stations afin de porter la voix des maires auprès du Comité International Olympique (CIO).

Dans ce contexte, les maires des stations de montagne ont identifié trois chantiers prioritaires, avec une ambition claire : faire des JOP 2030 un levier de transformation durable et bénéfique pour l'ensemble des territoires de montagne.

Priorité n°1. Accélérer la rénovation de l'immobilier de loisir à l'échéance de 2034

La loi Le Meur oblige les meublés de tourisme déjà existants à se mettre en conformité au DPE pour 2034. Face à cette urgence et alors que tous les territoires touristiques montagnards sont concernés, l'ANMSM demande des dispositifs concrets pour accompagner et faciliter cette transition et maintenir l'attractivité des destinations. Sans une mobilisation massive des pouvoirs publics, de nombreux logements pourraient être retirés de la location, une perspective qui se révélerait catastrophique pour l'économie, l'emploi et la population locale des stations de montagne.

Priorité n°2. Faire évoluer la mobilité comme un pilier du développement durable des stations

L'ANMSM demande des engagements forts, en coordination avec les opérateurs ferroviaires, les régions et l'État, pour améliorer l'accessibilité aux stations et accompagner la volonté des Français d'utiliser davantage le train. Cette dynamique doit passer par une meilleure valorisation de l'offre de trains directs et notamment des trains de nuit, une offre de transports multimodale étoffée (du premier au dernier kilomètre pour se rendre en station) et une promotion des offres de réservation et donc de transport hors des super pointes pour rendre la montagne encore plus accessible à tous et s'adapter ainsi aux nouveaux usages de voyage.

Priorité n°3. Garantir des finances locales à la hauteur des réalités des stations

Face à la progression constante des charges, au poids de l'entretien des infrastructures et dans le même temps, à la diminution des crédits du Fonds vert ou la suppression de la taxe d'habitation, les stations de montagne sont de plus en plus sollicitées, tandis que les soutiens financiers eux s'amenuisent.

L'ANMSM demande une meilleure reconnaissance des contraintes spécifiques pesant sur les communes support de stations et le fléchage d'une partie des ressources vers les communes touristiques, afin de maintenir la qualité des services aux habitants et de soutenir l'investissement pour l'attractivité et l'adaptation des territoires. La péréquation (qui vise à égaliser les situations) doit aussi être un levier concret de soutien aux communes confrontées à des charges disproportionnées.

L'ANMSM adapte son règlement intérieur pour continuer de fédérer l'ensemble des stations de montagne françaises, autour d'une montagne 360°

Si l'adaptation de l'offre hivernale reste une priorité, la montagne s'affirme aussi aujourd'hui comme une destination incontournable l'été. Pour refléter la réalité des territoires et porter la diversité des modèles de stations françaises, l'ANMSM a adopté lors de cette Assemblée générale une révision de son règlement intérieur. Désormais, toute commune support de station de montagne peut adhérer à l'association, qu'elle propose du ski et/ou d'autres activités sportives, destinées à développer l'économie du tourisme en station de montagne. L'ANMSM rappelle par ce vote sa raison d'être : être la voix des maires de toutes les stations.

Contacts presse - Agence CorioLink :

Océane Vilminot 07 84 90 83 16 / oceane.vilminot@coriolink.com

Pierre Alibert 06 87 40 90 76 / pierre.alibert@coriolink.com